



## Facturation du syndic de copropriété

Par **CHRISTIMI**, le **27/06/2011** à **11:19**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement+cave+place de parking dans une copropriété comprenant plusieurs immeubles. Sur ma facture de syndic, j'ai :

- charges générales cave+appart+parking sur 138tantièmes/10000
- charges entrée sur 476tantièmes/5000
- charges immeuble sur 476tantième/10000
- charges ensemble des batiments sur 138tantièmes/9413
- charges portail sur 1tantième/68
- charges chauffage sur 150tantièmes/10281

Pouvez vous me dire s'il est légal que mes tantièmes changent comme cela alors que j'ai en principe 138tantièmes/10000. mes charges devraient toutes être basées la dessus?

Pouvez vous me donner des éclaircissements svp car là j'ai l'impression de me faire avoir par le syndic.

En vous remerciant

Par **bastiano**, le **27/06/2011** à **14:06**

j'avais eu le même problème, tu dois contacter les syndic et voir tout ça avec eux, normalement [achat d'or](#) ils n'ont pas le droit de tout changer sans t'en faire part par avance

Par **CHRISTIMI**, le **28/06/2011** à **11:25**

Merci quand même, mais je suis déjà allé les voir. L'explication qu'ils me donnent c'est que les dossiers ont été récupérés de l'ancien syndic avec qui il y avait eut des problèmes de détournements de fonds et que si il y avait ces nombres de tantièmes c'est que c'était comme ça !